

Pour bien vivre ensemble, voici les 4 lois de l'école :

1. Je ne peux jamais frapper.



2. Je ne peux pas quitter l'école sans autorisation.

3. Je ne peux pas être impoli.



4. Je ne peux pas voler ou abîmer le matériel.



En cas de non-respect d'une de ces 4 lois, l'enfant sera convoqué en conseil de discipline (composé d'enseignants et de la direction) et se verra attribuer une sanction.

Liste des sanctions

- Avertissement officiel (carton rouge agrafé dans le journal de classe)
- Travail écrit (à faire à domicile)
- Retenue de 16h15 à 17h30 (avec un travail)
- Retenue un mercredi de 12h45 à 15h 15 (avec un travail)
- Exclusion de la classe (avec un travail)
- Renvoi d'un jour
- Renvoi de 3 jours
- Renvoi définitif

Signature des parents :

Signature de l'élève :